
Les saines habitudes de vie, le leitmotiv de la MRC de Rouville

Marieville, le 27 juin 2016 – Un an après avoir adopté son nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC de Rouville peut se vanter d'avoir mis en place un schéma novateur en matière de saines habitudes de vie, de changements climatiques et de critères de développement urbain. Le déploiement de ce schéma dans la MRC de Rouville permettra aux diverses municipalités d'orienter leurs actions afin d'enrichir la qualité de vie des citoyens. À cet effet, les municipalités de la MRC consulteront prochainement leurs citoyens sur le choix des mesures réglementaires à retenir pour leur territoire respectif.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé est un outil de planification pour l'ensemble de la MRC de Rouville. Élaboré à partir des caractéristiques du territoire, des préoccupations citoyennes et d'orientations gouvernementales, il établit les lignes directrices pour l'implantation ou le contrôle des activités, équipements et infrastructures dans les milieux naturels, agricoles, urbains et récréotouristiques. Il établit également les dispositions normatives à traduire dans les règlements municipaux d'urbanisme ainsi que des mesures pour en assurer le suivi.

C'est en mai 2015 que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a donné son approbation au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville. Lors de cette approbation, le ministère soulignait la démarche innovante de la MRC par la mise en place de critères visant l'évaluation de projets de développement et de redéveloppement. Il reconnaissait également la place octroyée à l'échelle régionale en matière d'aménagement durable du territoire.

Le nouveau schéma intègre maintenant des préoccupations et des objectifs d'aménagement en matière de mobilité active, de saines habitudes de vie, d'adaptation aux changements climatiques ainsi que d'optimisation et de développement des espaces urbains. Il est même cité en exemple dans le *Guide 2016 sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités*, produit par la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, du Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie et de Québec en Forme. Par exemple, on souligne l'idée de prévoir l'aménagement d'équipements et d'infrastructures, comme des stationnements incitatifs, de ramifier le réseau de pistes cyclables et l'implantation de ces dernières sur les emprises ferroviaires désaffectées ou encore, de l'importance de créer des unités de voisinages propices au transport actif et de tirer profit d'un environnement bâti plus dense qui sera plus convivial pour les piétons.

C'est donc en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et en conformité aux exigences gouvernementales que la MRC de Rouville poursuit son travail et sa collaboration avec les municipalités du territoire afin que le schéma d'aménagement et de développement révisé soit appliqué de façon à optimiser la qualité des milieux de vie des citoyens de l'ensemble de la MRC. À cet effet, et pour en connaître davantage sur son contenu, vous pouvez retrouver le document du schéma d'aménagement et de développement révisé sur le site Internet de la MRC de Rouville au www.mrcrouville.qc.ca.

Rappelons que la MRC a pour mandat de soutenir la concertation et la planification régionale ainsi que de mettre en commun des services municipaux auprès des huit municipalités qui composent son territoire, soit Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu et Saint-Paul-d'Abbotsford.

– 30 –

Source :

Geneviève Désautels
Coordonnatrice aux communications
450-460-2127 poste 328
gdesautels@mrcrouville.qc.ca

Information :

Francis Provencher
Coordonnateur à l'aménagement
405-460-2127 poste 223
fprovencher@mrcrouville.qc.ca